

NUMERO DOUBLE 443 - 444 (65-66 du "OUI") 1969-70

~~44°-45° Année - Octobre-Novembre-Décembre-Janvier~~

BULLETIN DE

NOTRE-DAME D'ÉZANG

REVUE BIMESTRIELLE DE
SPIRITUALITÉ MARIALE ÉVANGÉLIQUE

comme Marie
disons tous

OUI

à

DIEU

ABONNEMENT : UN AN, 2^F - LE N^O, 0^F 40

M. LE CURÉ DE VELARS-SUR-DUCHE

CCP 768 58 DIJON

TÉL. (80) 30.90.06

OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE 1969

JANVIER 1970

E D I T O R I A L

Chers Lecteurs, Vous devez vous demander ce qu'il en est de votre "OUI"... Le dernier numéro portait la date d'Août-Septembre!

Certains d'entre vous savent déjà que le mois de Novembre, celui où nous aurions dû paraître, a été marqué par un accident survenu au rédacteur-imprimeur. Traversant à pied une avenue de Dijon, et sur un passage "clouté", il a été pris en écharpe par une camionnette 2 CV. Résultat, en plus du choc et de profondes meurtrissures : fracture au coude droit, opération pour recoller le morceau cassé et déplacé, quelques jours d'hôpital, trois semaines de plâtre et de repos complet. La reprise d'activité a été progressive, et du retard s'en est suivi en tous domaines.

Voilà pourquoi vous recevez aujourd'hui un NUMERO DOUBLE.

Il vous apporte d'abord nos vœux les plus cordiaux. Nous demandons à Notre-Dame d'Etang de protéger votre année 1970 et d'obtenir de son Divin Fils qu'il en fasse pour vous une année de grâces, ainsi que pour tous ceux que vous portez dans votre cœur (et nous vous le souhaitons généreux).

Je voudrais bien vous promettre ce que vous êtes si nombreux à réclamer avec une juste insistance : le démarrage des travaux au monument de la Montagne. J'espère, mais ne peux trop m'avancer; car les obstacles (et ceux qui concernent le financement ne sont pas les plus compliqués...) se dressent nombreux sur notre route. Mais, si tel est son bon plaisir, Notre-Dame saura bien éclaircir l'horizon.

ou à l'accomplissement matériel de telle bonne oeuvre. Elles sont un encouragement de l'Eglise à une sincère conversion et à une union toujours plus profonde de notre volonté à la volonté de Dieu.

III.-Ce caractère éducatif des indulgences est fortement marqué par la révision qui est actuellement en cours.

Le numéro précédent du "OUI" donne un aperçu assez détaillé de ce qui concerne l'indulgence partielle : on voudra bien s'y reporter

Il sera donc question maintenant de

l'indulgence plénière.

PREMIER PRINCIPE.-On ne peut acquérir qu'une seule indulgence plénière par jour.

Celui qui accomplirait le même jour plusieurs pratiques n'obtiendra pas plusieurs indulgences plénières, mais se disposera mieux à obtenir l'unique indulgence plénière.

SECOND PRINCIPE.-Avant d'accomplir la pratique à laquelle a été attachée une indulgence plénière, il faut remplir les trois conditions habituelles

-confession récente

-communioneucharistique

-prière aux intentions du Souverain

Pontife.

TROISIEME PRINCIPE, sur lequel on ne saurait trop insister : on ne peut acquérir l'indulgence plénière sans avoir l'esprit détaché de toute affection au péché.

Donc, ne nous faisons pas illusion! Lorsque nous apprenons que dans telle ou telle circonstance (y compris les plus solennelles, comme le Jubilé, ou la bénédiction papale le Jour de Pâques) on peut acquérir l'indulgence plénière, la première préoccupation doit être de rejeter vraiment, sincèrement, donc réellement (pour ne pas écrire ce mot trop à la mode : efficacement) toute affection au péché. Cela n'est pas toujours facile; et si nous ne

fournissons pas assez d'efforts pour lutter contre le péché et ses racines en notre volonté défaillante, n'allons pas nous figurer que les indulgences viendront suppléer au manque de charité dont nous serions responsables.

Terminons par les quelques indications que voici.

I.-Toutes les indulgences, aussi bien partielles que plénières, peuvent être appliquées aux défunts. Mais là encore, il convient de rejeter une conception d'efficacité automatique : cette application n'est profitable qu'aux défunts qui -au moins à leur dernier instant- se sont ouverts à la grâce de Dieu et qui doivent encore expier leurs fautes.

II.-On voit au dessus de certains autels l'inscription "autel privilégié". Cela signifie qu'une indulgence spéciale avait été jadis accordée aux messes célébrées à ces autels. Une indulgence semblable pouvait être accordée à toute messe célébrée pour certains fidèles, ou encore par certains prêtres...

"Notre Sainte Mère l'Eglise, sollicitée surtout pour les fidèles défunts, a décidé de prier à leur intention dans la plus large mesure à toutes les messes, abolissent tout privilège particulier".

On peut donc dire maintenant que toute messe bénéficie des faveurs jadis accordées à l'"autel privilégié".

Nous avons largement utilisé un article de l'Osservatore Romano, le journal officieux du Saint Siège, dont nous ayons trouvé la traduction dans le n° 741 de NOTRE-DAME DE LA TRINITE.

L'article est signé Giovanni SESSOLO : or la même signature se trouve au bas des documents dont nous allons parler.

VOICI LA
REVISION OFFICIELLE DES
INDULGENCES CONCEDEES JADIS
AU SANCTUAIRE
ET A
LA CONFRERIE
DE NOTRE-DAME D'ETANG

=====

Ainsi que nous l'avons annoncé dans le dernier "OUI", nous avons demandé, par l'intermédiaire de l'Evêché de Dijon, selon les prescriptions de la Constitution Apostolique Indulgentiarum doctrina du 1er janvier 1967, la révision des indulgences précédemment concédées soit au Sanctuaire, soit à la Confrérie de Notre-Dame d'Etang par les Souverains Pontifes ou les Evêques de Dijon.

Le procureur du diocèse à Rome nous a fait parvenir un modèle de rapport que nous avons soigneusement rédigé. La réponse, en date du 8 janvier, vient de nous parvenir. L'authentique en est conservé à l'évêché qui nous en a envoyé la photocopie.

I

Pour le SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME D'ETANG (c'est-à-dire l'église paroissiale de Velars où est conservée la statue vénérée),

La Sacrée Pénitencerie, en vertu de l'Autorité Apostolique spéciale et expresse, veut bien concéder l'Indulgence plénière, à gagner par les fidèles qui se sont confessés, qui ont reçu la Sainte Communion et qui récitent à

Qu'il nous soit permis d'exprimer
notre reconnaissance respectueuse,

à la Sacrée Pénitencerie, qui a bien voulu
prendre en considération nos requêtes,

et à tous ceux qui se sont employés à pro-
curer le bienfait de cette révision à notre sanc-
tuaire et à notre confrérie; notre gratitude doit
être spécialement formulée à Mgr LEFEBVRE, vicaire
général, qui a bien voulu guider notre démarche
et nous en transmettre le résultat dans les délais
les plus brefs.

Ajoutons quelques remarques utiles :

1.-Les nouvelles concessions ne comportent que
l'Indulgence Plénière. En effet l'indulgence
partielle est suffisamment mise à la disposition
de tous les fidèles (voir le précédent OUI) pour
qu'ils la gagnent en se montrant de zélés confrères.

2.-On voit que, pour gagner l'Indulgence Pléni-
aire, il faut :

a/- réaliser les conditions ordinaires de confes-
sion, communion, prière aux intentions du Souverain
Pontife et -ne l'oublions surtout pas!- de détache-
ment de toute affection au péché;

b/- accomplir l'œuvre prescrite, c'est-à-dire
soit la visite pieuse du sanctuaire avec récita-
tion d'un Pater et d'un Credo, soit (pour les
confrères) promesse, ou son renouvellement, d'obser-
ver fidèlement les statuts de la Confrérie - et
cela aux jours indiqués.

3.-On notera bien que l'Indulgence plénière
concedée au sanctuaire peut être gagnée par tout
fidèle, mais uniquement en visitant le sanctuaire
c'est-à-dire l'église parocchiale de Velars).

Par contre, l'Indulgence Plénière concedée
à la Confrérie ne peut être gagnée que par les

confrères, mais en quelque endroit qu'ils se trouvent. Voilà qui pourra réjouir nos amis lointains ou empêchés de venir à Velars comme ils le désireraient.

Il serait bon que notre Confrérie connaisse un regain de vitalité : ce sera l'objet principal de notre prochain " O U I ".

=====

PLUSIEURS " O U I "

nous sont encore revenus au
début d'octobre avec la
mention

N'HABITE PAS A L'ADRESSE INDIQUEE...

Ce sont :

Mme CASSENDI 5 rue Joliet DIJON
Mme FINET 4 bis Faubourg de Lyon BELFORT
Mme LEBLANC 21 rue Rousseau Deslande BEAUNE
M. Ch. PETIT Hôpital SEMUR
Mme PETITIO 25 Bd Thiers DIJON

Qui nous dira ce qu'ils
sont devenus ?

Et merci à ceux qui nous ont
permis de retrouver l'adresse de
plusieurs abonnés que nous avons
précédemment perdus...

=====

J'espère que vous demeurerez fidèles à nos pèlerinages et que vous y entraînerez vos amis.

La Visitation sera fêtée le 2 juillet cette année pour la dernière fois (le nouveau calendrier liturgique lui assigne la date du 31 mai). Nous garderons cependant pour le pèlerinage la journée du 2 juillet; c'est, d'après la tradition, la date de la découverte de la statue vénérée; et n'est-il pas satisfaisant d'inaugurer les grandes vacances scolaires en les mettant ainsi sous le regard de notre Mère?

Nous accueillerons comme d'habitude les automobilistes le 15 août en fin d'après-midi. Nous pourrons mettre à leur disposition, pour leur tableau de bord, une petite plaquette à fixation magnétique: elle leur rappellera, quand ils seront au volant, les résolutions qu'ils auront prises d'être des conducteurs soucieux de se montrer chrétiens.

Plus épineux est le cas du pèlerinage de septembre. La rentrée des classes va encore être avancée cette année. Certains sanctuaires ont purement et simplement supprimé leur pèlerinage du 8 septembre. Pour nous, et nous tenons à vous en avertir dès maintenant, nous vous attendrons le premier jour de congé (en semaine) suivant la rentrée scolaire (des classes primaires). Si l'emploi du temps actuel est maintenu, ce sera donc le

J E U D I 1 0 S E P T E M B R E .

Mais si, comme il en a été question, le jour de congé passait au mercredi, nous nous y conformerions, bien entendu.

Comme tous les ans, notre prédicateur du 2 juillet sera le P. Pivert. Avec le P. Rolland, comme l'an dernier à propos des vocations sacerdotales, ils nous fera mieux prendre conscience, sous le regard de Marie, de ce qu'est la Vocation de Religieuse.

Pour le pèlerinage de septembre, nous avons fait un pari avec la sainte Vierge -ou plutôt un acte de foi en sa bonté. Ayant été visiter fin octobre à l'hôpital du Bocage notre ami l'abbé Louis Jovignot, curé d'Alise-Sainte-Reine, qui se préparait à subir une très grave opération, nous lui avons proposé d'être notre prédicateur de septembre : il a aussitôt tiré son agenda et retenu la date indiquée, s'en remettant avec confiance à notre Protectrice. Depuis cette date, l'opération a eu lieu, non sans difficulté. Mais maintenant la convalescence de notre ami est commencée. Nous unirons nos prières à Notre-Dame d'Etang pour qu'en septembre notre prédicateur soit à même de tenir ses engagements.

Votre bien dévoué :
J.S.

=====
L E S I N D U L G E N C E S
(s u i t e)

Il serait bon que le lecteur reprenne le dernier numéro de "OUI" et relise le début de cette étude. Résumons cependant l'essentiel de cet article pour ceux qui ne l'auraient pas conservé.

I.-Ce n'est pas tout qu'un péché soit pardonné par l'absolution sacramentelle; il doit encore être expié jusqu'à ce que soit arrachée de notre coeur toute trace de complaisance à son endroit. Si cette expiation n'est pas réalisée pendant notre vie terrestre, elle le sera en purgatoire.

Une indulgence est la remise, totale ou partielle, de cette "peine temporelle", par l'application des mérites surabondants du Christ, de la Sainte Vierge et des Saints; le dispensateur de ce trésor est, de par sa fonction suprême, le Souverain Pontife.

II.-Les indulgences ne sont pas des faveurs agissant d'une manière automatique, en échange de la récitation du bout des lèvres de telle formule,

Quelques mois plus tard, Madame de Chantal et Mgr de Sales, escortés chacun de plusieurs familiers, se sont retrouvés à Saint-Claude, du 24 au 28 acut, à l'occasion du pèlerinage. Puis St François a regagné la Savoie, et Ste Chantal Dijon. Cette rencontre avait été le premier échange spirituel vraiment profond entre l'évêque de Genève et sa nouvelle fille spirituelle. Aussi cette dernière, dès le lendemain de son retour, "s'en alla rendre grâces à la Sainte Vierge, dans l'église de N.-D. d'Étang. Là elle écrivit et signa de sa main ses voeux en cette sorte: "Seigneur "tout-puissant et éternel, je, Jeanne-Françoise Fremiot, "combien que très indigne de votre divine présence, me "confiant en votre bonté et miséricorde infinie, fais "voeu à votre divine majesté, en présence de la glo- "rieuse Vierge Marie, et de toute votre cour céleste "et triomphante, de perpétuelle chasteté, et d'obéissan- "ce à Monseigneur l'Evêque de Genève, sauf l'autorité "de tous légitimes supérieurs. Suppliant humblement "votre immense bonté et clémence, par le précieux Sang "de Jésus-Christ, qu'il vous plaise recevoir cet ho- "locauste en odeur de suavité, et comme il vous a plu "me donner la grâce pour le désirer et offrir, il vous "plaise aussi me la donner abondante pour l'accomplir. "Amen. Ecrit à Notre-Dame de l'Étang, ce 2 septembre "1604." Ste Chantal signa cette pièce avec son sang sur l'autel. (On sait que l'autel des Minimes de la Montagne fut transféré pendant la Révolution à l'ancienne église de Velars, et ensuite à l'église actuelle; mais nous n'avons pu encore nous assurer que cet autel transféré était le même qui existait en 1604. S'il en était ainsi, quel précieux souvenir!)

Enfin, entre Pâques en Pentecôte 1610, Madame de Chantal se prépare à tout quitter pour Annecy et la vie religieuse. "Etant arrivée au lieu de sa naissance (=Dijon) pour sa dernière visite... elle n'oublia aucun lieu saint des environs de Dijon, qu'elle ne visitât; elle offrit des voeux à saint Bernard et à Notre-Dame de l'Étang, qui étaient les deux églises où elle avait accoutumé de faire ses plus ardentes dévotions."

Tous ces détails nous sont rapportés par les Mémoires de la Mère de Chaugy, secrétaire de ste Chantal.

L A . S O U S C R I P T I O N

13

Total au 25 septembre 1969

71 608,99

Anonyme Chenove	10 00
Mariage Poulot-Poulin	30 00
A.B.	10 00
M.Lacrabère (Montpellier)	50 00
Mme Curé	100 00
M.Chancinat	100 00
Melle M.-L. Morot	500 00
Mme Pesenti	10 00
M.Wirth	5 00
Recomm.un malade	10 00
Mme Rousseau (Mérignac)	50 00
Melle G.Seguin	10 00
A.B.	9 00
M. R.Bavard	5 00
M. Dard (Fleurey)	50 00
Mme Genelot	5 00
Mme Ferry	5 00
M. Jeanniard	5 00
Melle Delignette	25 00
A.B.	9 00
M. Billiard	5 00
Action de grâce & prières	20 00
M. P. Renaud	20 00
Mme Ferry	10 00
Melle Chatot	15 00
M-Mme Deroches (Washington)	100 00
Mme Bouvier (Marsannay)	8 00
A.B.	10 00
Melle Manière	7 00
Une grand mère	85 00
Mme Bernot	20 00
Intérêts	709 97

Total du 25.9 au 24.1

2 207 97

2 007 97

TOTAL GENERAL AU 24 JANVIER 1970

73 616 96

UNE PETITE ENIGME HISTORIQUE

Parmi les indulgences partielles que n'a pas maintenues la récente révision figurait celle que saint Pie X avait accordée pour la récitation de la "Prière de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal".

C'est une fort belle prière, et les lignes tracées de la main même de saint Pie X sont une précieuse relique. Mais on doit bien convenir que l'attribution à saint François de Sales est pour le moins douteuse.

L'éditeur des Oeuvres Complètes (édition monumentale qui a recueilli les moindres lignes de l'évêque de Genève) écrit à ce sujet : "De plusieurs côtés, on nous a interrogés au sujet de cette prière : est-elle de saint François de Sales? Une tradition déjà ancienne en 1726 l'attribue au saint évêque de Genève".

Mais le premier témoin écrit de cette tradition est le P. Dejoux, provincial des Minimes de Dijon, qui écrivait cent quatre-vingts ans après le Séjour de St François en Bourgogne, alors qu'il n'existait aucune biographie sérieuse du saint. Il est amené ainsi à commettre une série de méprises bien pardonnables, et il semble que son enthousiasme ait parfois suppléé à son manque de documentation.

D'autre part, il existe plusieurs versions de cette prière. Celle que retient l'éditeur des Oeuvres complètes n'est pas la nôtre. Voici les deux textes en regard. Chacun pourra choisir, tous -je le souhaite- seront aidés dans leur prière...

Je vous salue, très douce
Vierge Marie, Mère de Dieu.

Vous êtes ma Mère et ma
Souveraine; partant je vous
supplie de m'accepter pour
votre fils et serviteur,
parceque je ne veux plus
avoir de Mère et de Maî-
tresse que vous.

Je vous prie donc, ma
bonne, gracieuse et douce
Mère, qu'il vous plaise de
me consoler en toutes mes
angoisses et tribulations,

Je vous salue, très douce
Vierge Marie, reine des soli-
tudes, vraie Mère de ce Dieu
caché qui a fait sa retraite
dans les ténèbres, éclairées
de sa lumière, qui vous plai-
sez à manifester vos grâces
dans les lieux écartés du
commerce des hommes.

Je vous supplie et vous
conjure, o mère de mon Dieu,
par les doux entretiens de
vos premiers ans passés en
secret dans le temple, par
les joies que reçut votre
âme bénie, au jour de la vi-
site que vous rendites à
sainte Elisabeth, votre cou-
sine, qui vous congratulant
de votre dignité de Mère de
Dieu, vous fit pronocer ce
beau cantique Magnificat, qui
marque la joie que reçut
votre âme bénie.

Je vous conjure par toutes
les merveilles que votre
bonté a daigné opérer dans
ce lieu qui conserve votre
image miraculeuse, que sans
avoir égard à mes péchés,
il vous plaise me recevoir
au nombre de ceux qui se
consacrent à votre service,
de m'accepter pour votre
fils et serviteur; vous êtes
ma Mère et ma Maîtresse,
parceque je ne veux plus en
avoir d'autre que vous.

tant spirituelles que corporelles.

Ayez mémoire et souvenance, très douce Vierge, que vous êtes ma Mère et que je suis votre fils, que vous êtes très puissante et que je suis une pauvre créature vile et faible. Partant je vous supplie, ma très douce Mère, que vous me gouverniez et défendiez en toutes mes voies et actions, car hélas! je suis un pauvre disetteux et mendiant qui ai grand besoin de votre sainte protection. Sus donc, ma Très Sainte Vierge, ma douce Mère, préservez et délivrez mon corps et mon âme de tous maux et dangers, et, de grâce, faites-moi participant de vos biens et de vos vertus, et principalement de votre sainte humilité, excellente pureté et fervente charité.

Ne me dites pas, gracieuse Vierge, que vous ne pouvez, car votre bien-aimé Fils vous a donné toute puissance, tant au ciel comme en la terre.

Ne me dites pas que vous ne devez, car vous êtes la commune Mère de tous les pauvres humains et singulièrement la mienne.

Si vous ne pouviez, je vous excuserais disant: Il est vrai qu'elle est ma Mère et qu'elle me chérit comme son fils, mais la pauvre manque d'avoir et de pouvoir.

Ne dites pas, gracieuse Vierge, que vous ne pouvez, car votre Fils vous a donné toute puissance, tant au ciel que sur la terre.

Ne dites pas que vous ne devez; car vous êtes la Mère commune de tous les pauvres humains et singulièrement la mienne.

Si vous ne pouviez, je me consolerais, disant qu'il est vrai qu'elle est ma Mère et me chérit comme son fils, mais elle ne peut, elle manque de pouvoir.

Si vous n'étiez ma Mère, avec raison je patienterais disant: Elle est bien assez riche pour m'assister, mais, hélas! n'étant pas ma Mère, elle ne m'aime pas.

Puis donc, très douce Vierge, que vous êtes ma Mère et que vous êtes puissante, comment vous excuserais-je si vous ne me soulagez et ne me prêtez votre secours et assistance?

Voyez, ma Mère, que vous êtes contrainte de m'accorder ce que je vous demande.

Soyez donc exaltée sur les cieux et sur la terre, glorieuse Vierge et ma très haute Mère Marie, et pour la gloire et l'honneur de votre Fils, acceptez-moi pour votre enfant, sans avoir égard à mes misères et mes péchés.

Délivrez mon âme et mon corps de tout mal et donnez-moi toutes vos vertus, surtout l'humilité. Faites-moi présent de tous les dons, biens et grâces qui plaisent à la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Amen.

Si vous n'étiez ma Mère, avec raison je patienterais, disant: Elle est bien assez riche et puissante pour m'assister; mais, hélas! n'étant pas ma Mère, elle ne m'aime pas.

Puis donc, très douce Vierge, que vous êtes ma Mère et que vous êtes puissante, comment vous excuserais-je si vous ne me soulagez et ne me donnez secours?

Voyez, ma Mère, que vous êtes contrainte de m'accorder mes justes demandes et d'accorder toutes les demandes que vous fait aussi Madame de Chantal.

Soyez donc exaltée dans les cieux et sur la terre, glorieuse Vierge et ma très haute Mère Marie, et pour l'honneur et la gloire de votre Fils, acceptez-moi pour votre enfant, sans avoir égard à mes misères et à mes péchés.

Délivrez mon âme et mon corps de tout mal et me donnez toutes vos vertus, surtout l'humilité. Faites-moi présent de tous les dons, biens et grâces qui me rendent agréable à la Très Sainte Trinité, Père, Fils, et Saint-Esprit. Amen.

Je ne sais ce qu'en pensera le lecteur appliqué qui aura suivi les deux textes avec leurs ressemblances et leurs différences, et leurs passages sans équivalent dans le texte jumeau... Quant à moi, plus j'y réfléchis, plus je suis amené à penser que le texte de gauche - celui que publient les Oeuvres Complètes - est le plus ancien et probablement l'original. Un adaptateur devôt de Notre-Dame d'Etang a tout d'abord supprimé tout un passage qui serait mieux placé dans la bouche de saint François de Sales jeune, étudiant à Paris, qui avait traversé à ce moment une crise spirituelle et une épreuve de santé dont font mention tous ses biographes. L'adaptateur a ensuite ajouté, vers le début, tout un passage où l'on sent l'atmosphère de solitude agreste et de méditation mariale de notre Montagne d'Etang; il aura également ajouté plus loin la mention des demandes de Madame de Chantal. Il aura enfin remplacé certaines expressions déjà vieillies de son temps (et qui ne lui paraissaient pas comme à nous savoureuses) par un équivalent plus banal. C'est ainsi que "la pauvrete manque d'avoir et de pouvoir" devient bien plus simplement : "elle ne peut, elle manque de pouvoir".

Quel est cet adaptateur? Faut-il accuser le P. Dejoux de ce pieux larcin? A-t-il déjà trouvé à Velars ce texte attribué au saint Evêque? On ne le saura sans doute jamais. Il est possible également, comme certains l'ont supposé, que cette prière, calligraphiée sur un carton, ait été mise à la disposition des pieux visiteurs de Notre-Dame d'Etang. Il est vrai que cette hypothèse laisse entier le problème de l'auteur.

Je dois même ajouter qu'il me semble bien improbable, pour ne pas dire impossible, que notre saint ait visité, avec ou sans Madame de Chantal, notre sanctuaire de Velars. Les premiers temps de son séjour à Dijon, il avait fait quelques promenades à pied tout en préparant ses sermons, et cela lui avait permis facilement d'aller jusqu'au berceau de saint Bernard à Fontaine. Mais il avait été bien vite apprécié comme confesseur à un tel point qu'il s'était vu assailli jusques et y compris pendant la semaine de Pâques par le flot des pénitents...

Bref, l'ouvrage qui maintenant fait foi pour la biographie du saint, sa vie en deux gros volumes par le chanoine Trochu (cet ouvrage date de moins de cinquante ans), s'il est capable d'énumérer les étapes de Beaune et de Chassagne où s'arrêta le prédicateur qui regagnait sa résidence d'Annecy, se montre absolument muet sur une visite quelconque au sanctuaire de Notre-Dame d'Etang.

Et comme nous nous en voudrions de sembler en vouloir au bon saint d'avoir été trop donné à son ministère pour venir illustrer de sa présence des lieux chers à notre coeur, en hommage aussi à ses filles les Visitandines qui nous ont sidé avec tant de bonne grâce à consulter l'Édition de la Visitation, nous retracerons pour finir les très authentiques relations entre Velars et sainte Chantal.

Madame de Chantal, qui réside à Bourbilly, est invitée par son père, le président Frémyot, à passer quelque temps à Dijon. Un jour, étant allée à Notre-Dame de l'Etang, qui est une église distante de deux petites lieues de Dijon, elle y trouva un bon religieux. Des âmes dévotes la pressèrent fort de communiquer de son âme avec lui... Elle se laissa lier par ce berger, lequel, étant bien aise d'avoir cette sainte brebis entre les mains, l'attacha à sa direction par quatre vœux : le premier, qu'elle lui obéirait; le second, qu'elle ne le changerait jamais; le troisième de lui garder la fidélité du secret en ce qu'il lui dirait; le quatrième de ne conférer de son intérieur qu'avec lui. "Cet esclavage spirituel auquel fut réduite Madame de Chantal fut l'origine de tourments intérieurs des plus pénibles, et il fallut un concours de circonstances providentiel pour qu'à l'occasion de sa présence à Dijon en 1604, et tout à la fin du carême, saint François de Sales fût à même de desserrer ces liens tyranniques. Il eut été bien étrange, dans ces conditions, que le circonspect Mgr de Sales et Madame de Chantal (qui à peine à repousser quelque scrupule au sujet des vœux dont on l'a libérée) soient venus en quelque sorte narguer en son ermitage le fougueux chapelain de Notre-Dame d'Etang, à supposer même qu'il fut absent ce jour-là.



ACTE DE CONSÉCRATION À NOTRE-DAME D'ETANG.

Vierge sainte, Mère de Dieu, reine du ciel et de la terre, refuge très-assuré de tous ceux qui espèrent en vous ; humblement prosterné aux pieds de votre image miraculeuse d'Etang, par laquelle il a plu à Dieu d'opérer tant de merveilles, en présence de toute la cour céleste, je vous choisis pour mon guide et ma souveraine, me proposant dès à présent de vous servir le plus fidèlement qu'il me sera possible le reste de mes jours, et de vous faire aimer, honorer et servir partout autant que je le pourrai. Je viens me jeter dans le sein de votre miséricorde, et mettre, dès ce moment et pour toujours, mon âme et mon corps sous votre sauvegarde et sous votre protection spéciale.

Je vous confie, et je remets entre vos mains toutes mes peines et mes misères, toutes mes pensées, mes affections, mes paroles et mes actions, ainsi que le cours et la fin de ma vie, afin que, par votre sainte intercession et par vos mérites, toutes mes œuvres soient faites selon votre volonté et en vue de plaire à votre divin Fils. Je vous supplie, par l'amour et la bonté que vous avez pour nous, de me recevoir aujourd'hui au nombre de vos plus fidèles serviteurs (ou de vos plus fidèles servantes) et de m'honorer d'une protection spéciale durant tout le cours de ma vie et à l'heure de ma mort.

Ainsi soit-il.

Dépot légal des Partitions
LE GÉRANT: J. SENDER